

WILAYA DE CHLEF

DAIRA DE AIN MERANE

COMMUNE DE AIN MERANE

N° FISCAL 098402325022828

AVIS D INFRUCTUOSITE

Conformément à la loi n° 23/12 du 5 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et aux dispositions de l'article 40 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015, relatif à l'organisation des marchés publics et des délégations de services publics,

Le P/APC de Aïn Merane annonce la nullité de l'appel d'offres national ouvert n° 03/2026, portant sur des critères de qualification minimaux, publié dans les journaux « الجزائر الجديدة » et « Le Régional » le 24 mars 2026, ainsi que sur BOMOP et deux journaux électroniques, concernant les travaux suivants :

INTITULE DE PROJET N°01 : Réhabilitation la route ouled elhadj berrezig à ouled ain ness

INTITULE DE PROJET N°02 : Aménagement des chemins secondaire à goufaf

Suite à la réunion du Comité d'ouverture et d'évaluation des offres du 14 avril 2026, qui a examiné les offres soumises par les concurrents, aucune offre n'a été jugée recevable.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 relatif à l'organisation des marchés publics et à la délégation des services publics, les entreprises souhaitant obtenir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent contacter le Service des marchés publics de la municipalité d'Aïn Merane dans un délai maximal de trois (3) jours à compter de la première publication du présent avis. Par ailleurs, les entreprises contestant cette sélection ont le droit de faire appel auprès de la Commission municipale des marchés publics dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux susmentionnés et au Bulletin officiel de l'opérateur public (BOMOP).

Le président de L 'APC